

Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Réunion du 25 février 2025 à 08h30
Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame AZOUG Lisa, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés,
Monsieur MARCHAIS Pierre, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH Algo,
Madame MAILLOL Gaëlle, DRH pôle artisanale, Représentante de l'employeur sur site,
Monsieur NAVARRI Antonin, Chargé RH Algo,

Absents excusés :

Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,
Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire.

Ordre du jour :

- **Diffusion du calendrier de paie**
- **Communication du plan interne de circulation au stock**
- **Présentation des travaux intervenants au stock début Mars**

- **Questions CSE :**
 1. Certains salariés sont revenus vers nous, ils ne comprennent pas pourquoi ils ont dû avancer leur frais d'hôtel lors de déplacement professionnels. Qu'en est-il ?
 2. Suite à l'intrusion d'un homme sur le parking, une fermeture de celui-ci est-elle prévue (côté route) ?
 3. Peut-on changer de mutuelle, ou en négocier une plus avantageuse ?

4. Lors de la réunion CSE du 26.11.2024, il avait été question de la délégation de signature. La Direction avait validé le fait que le process actuel « n'avait pas vocation à être prolongé » et qu'il « ne serait effectivement pas tenable dans le temps en termes d'efficacité et de réactivité ». 3 mois plus tard, rien n'a changé, la délégation de signature n'est toujours pas opérationnelle, qu'en est-il ? Quand cela va t'il changer ? Les équipes concernées perdent énormément de temps (à transmettre les documents et tenir un suivi de ce qui a été envoyé et retourné ou non), sont constamment relancées (= chercher si les documents ont été envoyés, retournés, transmis aux ateliers, quand, ...) et donc sous pression permanente.
5. Lors des vœux de la Direction, Laurent CALAQUE nous a informé du fait qu'ALGO avait baissé ces tarifs.
 - Cette baisse a-t-elle été répercutée sur les ateliers ?
 - Quel est l'intérêt du Pole Artisanat dans cette baisse des prix ? Cela diminue notre marge, au profit de celle de GOYARD, et par la même occasion, sauf erreur, cela impacte notre participation (pas en globalité puisque nous produisons davantage, mais au prorata (ex=> Si nous comptons sur 500€ pour 100 pièces fournies, aujourd'hui il nous faudrait en fournir 150 pour atteindre ce même montant (*chiffres aléatoires*))).

- **Divers :**

1. Communication du CA ALGO réalisé à date

La réunion débute à 08h30

- **Diffusion du calendrier de paie**

Ci-dessous le calendrier de paie du premier semestre 2025 :

Mois	Clôture des éléments variables	Envoi des variables	Envoi des bulletins par le cabinet (délais maximum)	Demandes de modifications Client	Modifications et envoi des bulletins définitifs par le cabinet	Date de valeur des fichiers de virement
janvier-25	vendredi 17 janvier 2025	lundi 20 janvier 2025	lundi 27 janvier 2025	mardi 28 janvier 2025	J + 1 max	jeudi 30 janvier 2025
février-25	vendredi 14 février 2025	lundi 17 février 2025	lundi 24 février 2025	mardi 25 février 2025	J + 1 max	jeudi 27 février 2025
mars-25	vendredi 14 mars 2025	lundi 17 mars 2025	lundi 24 mars 2025	mercredi 26 mars 2025	J + 1 max	vendredi 28 mars 2025
avril-25	vendredi 11 avril 2025	lundi 14 avril 2025	mardi 22 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	J + 1 max	mardi 29 avril 2025
mai-25	vendredi 16 mai 2025	lundi 19 mai 2025	lundi 26 mai 2025	mardi 27 mai 2025	J + 1 max	vendredi 30 mai 2025
juin-25	vendredi 13 juin 2025	lundi 16 juin 2025	Lundi 23 juin 2025	mercredi 25 juin 2025	J + 1 max	vendredi 27 juin 2025

Margaux CARREYRE indique aux élus qu'il y a eu un retard de paie en janvier suite à un changement du prestataire de paie mal anticipé. Les virements ont été émis le vendredi 31.01.25 au lieu du jeudi 30.01.25. Il n'a pas été pris en compte que certaines banques étaient fermées le samedi et/ou le lundi, ce qui a entraîné pour certains collaborateurs un paiement le Mardi 04.02.25. Le service RH s'excuse pour la gêne occasionnée.

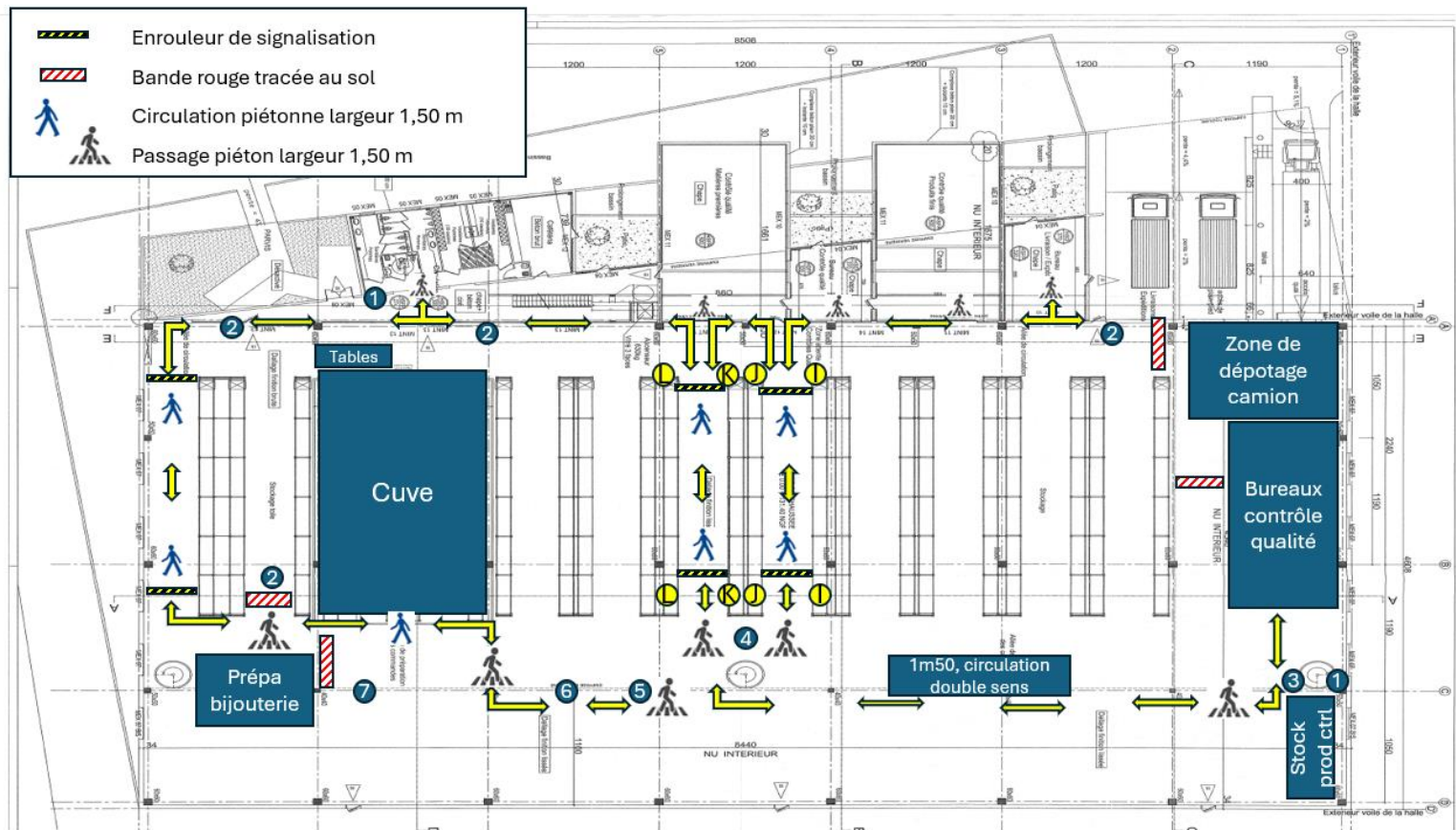
Le virement de salaire devant intervenir l'avant dernier jour ouvré du mois, si ce jour tombe un vendredi, le service RH essaiera dans la mesure du possible d'émettre les virements le jeudi.

- Communication du plan interne de circulation au stock

Margaux CARREYRE présente le projet de plan de circulation au stock.

L'entreprise prestataire devrait intervenir le 08.03.25 pour réaliser le marquage au sol.

Audrey CATHALA, Animatrice HSE, va prévoir des réunions de présentation du plan de circulation à l'ensemble des collaborateurs ALGO susceptibles de se déplacer sur le site du stock ou qui travaillent de manière permanente au stock.



- Présentation des travaux intervenants au stock début Mars

Des travaux de reprise de l'étanchéité de la façade du stock devraient intervenir du 10.03.25 au 14.03.25, cela pour résoudre la problématique des infiltrations notamment au niveau du laboratoire. Le devis validé à hauteur de 17 000€ prévoit les points suivants :

- Jonctions entre la partie stockage et bureaux ;
- Pose d'omégas de contre bardage et de nouvelles couvertines.

Une nacelle sera positionnée potentiellement à l'endroit où se trouvent les bennes, et ce sont des cordistes qui interviendront. Nous attendons confirmation mais il se pourrait que tous les salariés doivent passer par l'entrée principale du stock cette semaine-là.

Marion COLLETTE fera une communication générale quand elle en saura plus.

Ida BAHAMADOU indique que cela va faire perdre du temps de badgeages pour ceux qui entrent normalement par la seconde entrée proche du grand parking.

Margaux CARREYRE répond qu'il faudra en effet potentiellement marcher une minute de plus pour atteindre l'entrée principale, que pour la mise en sécurité il n'y aura pas d'autre choix, et qu'il faudra badger sur la badgeuse la plus proche de l'entrée principale dans ce cas.

- Questions CSE

1. Certains salariés sont revenus vers nous, ils ne comprennent pas pourquoi ils ont dû avancer leur frais d'hôtel lors de déplacement professionnels. Qu'en est-il ?

Suite à l'intégration des sociétés du groupe AS par Goyard les process de paiements incluant les frais de déplacements sont amenés à évoluer dans une double logique de sureté et de convergence. Dans ce cadre, les cartes bleues qui historiquement servaient à réserver et payer les hôtels ont été supprimées.

Afin d'éviter aux salariés de faire l'avance de frais des hôtels qui peuvent représenter des sommes importantes, 2 actions ont d'ores-et-déjà été engagées :

1. Pour les hôtels partenaires qui en ont validé le principe, ils émettront directement des factures sociétés et seront payés par virement ;
2. Pour les autres hôtels plus occasionnels, ou ceux qui n'ont pas validé le principe précité nous étudions la possibilité de passer par un prestataire pour assurer la réservation et le paiement.

Dans cette période de transition, il est donc possible que le paiement des frais d'hôtel soient demandés aux salariés comme cela se pratique pour les autres frais (restaurants, péages etc...). Si certaines ou certains craignent de ne pouvoir y faire face, ils gardent la possibilité de demander une avance de frais auprès de leur manager.

2. Suite à l'intrusion d'un homme sur le parking, une fermeture de celui-ci est-elle prévue (côté route) ?

L'étude coût-délais d'une clôture du parking ou d'installations de caméras est engagée. Nous vous tiendrons informé de son résultat et de notre décision sur l'engagement des travaux.

3. Peut-on changer de mutuelle, ou en négocier une plus avantageuse ?

Il n'y a pas d'inconvénient à faire une étude comparative avec différents prestataires.

Goyard a récemment changé de mutuelle et le service RH a récupéré les éléments afin de faire une étude comparative avec celle du pôle artisanal.

Gaëlle MAILLOL indique qu'il serait intéressant de s'interroger sur les raisons de cette demande de changement, sur les avantages supplémentaires attendus tout en rappelant que si avantages supplémentaires il devait y avoir ils s'accompagneraient éventuellement de coûts de prestations supplémentaires. Aussi, il faudrait pouvoir évaluer si les salariés souhaitent une mutuelle famille, ou sur le même principe qu'actuellement : isolé/conjoint/enfant.

Margaux CARREYRE indique qu'il est important de savoir que l'entreprise a un compte de résultat, cela signifie que le prestataire suit la consommation réelle. Si le compte de résultat est mauvais, c'est-à-dire que l'entreprise consomme beaucoup, il sera difficile d'obtenir des tarifs avantageux.

Pascal HEMME indique que la mutuelle actuelle est couteuse et peu avantageuse.

Maëlle ROMERA, qui a la charge du projet, indique que ce projet d'étude sera prévu sur S2 2025.

4. Lors de la réunion CSE du 26.11.2024, il avait été question de la délégation de signature. La Direction avait validé le fait que le process actuel « n'avait pas vocation à être prolongé » et qu'il « ne serait effectivement pas tenable dans le temps en termes d'efficacité et de réactivité ». 3 mois plus tard, rien n'a changé, la délégation de signature n'est toujours pas opérationnelle, qu'en est-il ? Quand cela va t'il changer ? Les équipes concernées perdent énormément de temps (à transmettre les documents et tenir un suivi de ce qui a été envoyé et retourné ou non), sont constamment relancées (= chercher si les documents ont été envoyés, retournés, transmis aux ateliers, quand, ...) et donc sous pression permanente.

Benjamin RANG indique que la délégation de signature est un sujet qui s'éternise malheureusement mais qui est strictement dans les mains de l'actionnaire.

Tout était prêt pour qu'elle soit applicable à compter du 1^{er} février dernier, mais une modification de dernière minute sur le protocole a impliqué de refaire une consultation juridique.

Il comprend bien le ressenti des équipes et espère que ce sujet sera bouclé dans les prochains jours.

Les élus souhaitent connaître sous quel délai la consultation juridique va avoir lieu, et le délai sous lequel la direction s'engage sur la mise en place de la délégation ?

5. Lors des vœux de la Direction, Laurent CALAQUE nous a informé du fait qu'ALGO avait baissé ces tarifs.

- Cette baisse a-t-elle été répercutée sur les ateliers ?

- Quel est l'intérêt du Pole Artisanat dans cette baisse des prix ? Cela diminue notre marge, au profit de celle de GOYARD, et par la même occasion, sauf erreur, cela impacte notre participation (pas en globalité puisque nous produisons davantage, mais au prorata (ex=> Si nous comptons sur 500€ pour 100 pièces fournies, aujourd'hui il nous faudrait en fournir 150 pour atteindre ce même montant (*chiffres aléatoires*))).

La Maîtrise voire la réduction de nos coûts est l'un des objectifs essentiels du pôle artisanal et de toutes les sociétés du groupe au service de la pérennité de la marque et de ses clients finaux.

Son atteinte permet en effet de garantir un positionnement prix au plus juste, donc de soutenir les volumes de ventes et préserver la rentabilité des sociétés du groupe dans son ensemble.

La baisse des prix n'est en rien liée à l'intégration des sociétés du groupe AS par Goyard.

Elle est fondée sur 3 principaux facteurs :

1. L'amélioration de nos prix d'achats Main d'Œuvre (façonniers) et Matières (fournisseurs) grâce à la réduction de l'inflation, à la baisse de certains temps de fabrication, et grâce aux négociations avec nos partenaires ;
2. La bonne maîtrise de nos coûts fixes ;
3. L'augmentation des volumes permettant l'amortissement de ces coûts.

Quand les prix de la Main d'Œuvre, des Matières et des coûts fixes étaient en hausse entre 2021 et 2023, nous avons su accompagner nos partenaires tout comme Goyard l'a fait avec Algo. Quand nos partenaires font des gains il est normal qu'ils nous en rétrocèdent une partie, tout comme il est normal que nous fassions la même chose pour la marque. Et cette baisse des coûts permet une baisse des prix sans que la rentabilité d'Algo en soit affectée.

Les élus échangent à propos de ce sujet, et sont finalement rassurés par la réponse apportée puisqu'elle indique qu'in fine la rentabilité d'ALGO ne sera pas impactée.

Ils espèrent néanmoins qu'elle continuera d'évoluer régulièrement, comme ce fut le cas chaque année jusqu'ici.

- **Divers**

1. Communication du CA ALGO réalisé à date

Le taux d'avancement du T1 au 23.02.25 est de 100,37%.

Le service RH va se rapprocher de Jérémie AUBRIOT pour savoir s'il est possible d'avoir un suivi du taux de fiabilité également, par suite de l'intégration de ce nouveau critère dans notre accord d'intéressement 2025.

2. Autres sujets

- Pascal HEMME fait remonter que sur le panneau d'affichage direction, les élus sont affichés mais pas sous document avec l'entête de l'entreprise, et il n'y a pas tous les noms.
Margaux CARREYRE répond que le service RH va voir pour régulariser ce document.
- Sylvie GUEDES demande où en sont les NAO ?
Pascal HEMME répond que les négociations sont finalisées et qu'il ne manque plus que sa signature et celle de Jean Michel SIGNOLES pour que l'accord soit déposé.
Gaëlle MAILLOL indique que dès que les NAO seront signées, nous organiserons une réunion CSE exceptionnelle afin d'en présenter les modalités.
- Sylvie GUEDES demande que soit notifié sur le PV du CSE que l'employeur octroi pour l'année 2025 100€ supplémentaires par collaborateur au CSE afin que les élus puissent organiser une soirée d'entreprise ou encore divers évènements.

La prochaine réunion CSSCT aura lieu **le 25 Mars 2025 à 8h30.**

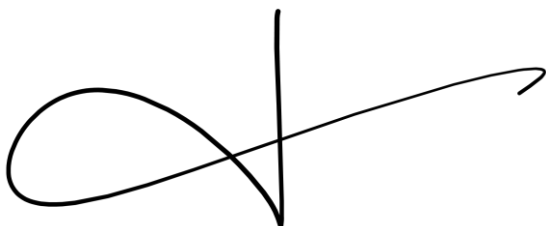
La prochaine réunion CSE aura lieu **le 29 avril 2025 à 8h30.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09h15.

Fait à Carcassonne
Le 25 Février 2025

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

Pour le CSE
Maëlle ROMERA
Secrétaire adjointe du CSE



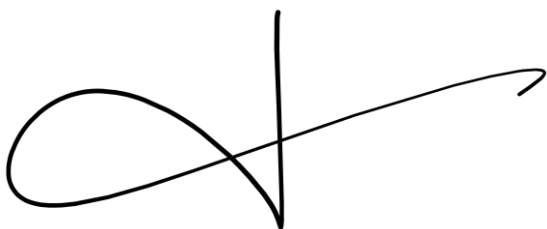
Approbation du Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion ordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 25.02.2025 :

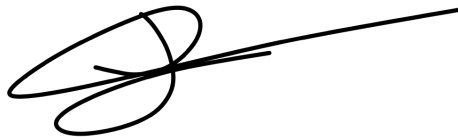
NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENTION :
7	0	0

Fait à Carcassonne
Le 27 février 2025

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le CSE
Maëlle ROMERA
Secrétaire adjointe du CSE

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.